

Liste des moniteurs de ski effectifs constituant l'organigramme de l'école de ski suivante _____

	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	Numéro d'inscription au tableau professionnel régional	CATÉGORIE (voir note 1)	QUALIFICATION (voir note 2)	SPÉCIALISATION (voir note 3)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						

	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	Numéro d'inscription au tableau professionnel régional	CATÉGORIE (voir note 1)	QUALIFICATION (voir note 2)	SPÉCIALISATION (voir note 3)
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						

Note 1 Dans la colonne "catégorie", indiquer quelle discipline (discipline alpine, nordique ou snow-board) enseigne le moniteur (voir le premier alinéa de l'article 3 de la loi régionale n°44/1999).

Note 2 Dans la colonne "qualification", indiquer si le moniteur est également instructeur technique national ou régional, ou entraîneur technique national formé par la *FISI* (voir les lettres a), b) et c) du premier alinéa de l'article 4 de la loi régionale n°44/1999).

Note 3 Dans la colonne "spécialisation", indiquer si le moniteur est également titulaire d'un diplôme de spécialisation pour l'enseignement du ski aux enfants ou aux personnes handicapées, pour l'enseignement du télémark ou l'enseignement du ski en anglais, ou encore s'il est directeur d'école de ski (voir les lettres a), b), c), d) et d)bis du quatrième alinéa de l'article 4 de la loi régionale n°44/1999).